



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2015
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-troisième session

Paris, 1^{er}-4 décembre 2015

Point 5 a) de l'ordre du jour

Questions relatives aux mécanismes prévus

par le Protocole de Kyoto

Examen des modalités et procédures d'application

du mécanisme pour un développement propre

Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a poursuivi l'examen des modifications qui pourraient être apportées aux modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre (MDP).
2. Le SBI est convenu de poursuivre à sa quarante-quatrième session (mai 2016) l'examen des modifications qui pourraient être apportées aux modalités et procédures d'application du MDP, compte tenu des priorités des Parties dans ce domaine.

